

<b>Zeitschrift:</b>	Sinfonia : officielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres
<b>Herausgeber:</b>	Eidgenössischer Orchesterverband
<b>Band:</b>	55 (1993-1994)
<b>Heft:</b>	503
<b>Artikel:</b>	74. Delegiertenversammlung des Eidgenössischen Orchesterverbandes : JA zur Kulturförderung JA zu neuen Statuten JA zur Förderung der Jugendorchester = 74e assemblée des délégués de la Société fédérale des orchestres : trois fois OUI
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-955506">https://doi.org/10.5169/seals-955506</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Culture en discussion – trois exposés actuels

# OUI

12 juin 1994:

### à l'encouragement de la culture

La votation populaire portant sur l'encouragement de la culture à ancrer dans la Constitution fédérale approche à grands pas. Le 12 juin, l'occasion sera donc offerte aux citoyens de faire de la culture autre chose qu'un produit accessoire de la vie publique.

Bien entendu, seules les voix remises par écrit ou dans une urne seront valables. La directrice du Conseil suisse de la musique, Ursula Bally-Fahr, voit poindre un danger qui est loin d'être insignifiant: «Le plus grand ennemi de l'article culturel n'est pas l'attitude des politiciens, mais bien l'indifférence du peuple», dit-elle pertinemment.

La culture concerne tout le monde. Parlant de culture, on n'envisage absolument pas quelque chose d'élitaire. La musique classique en fait partie tout comme le théâtre, la danse, l'art plastique, le jazz, la musique populaire, les costumes folkloriques, la littérature,

l'architecture... Cela signifie que toute personne favorable à un aspect de la riche palette de notre culture quadrilingue peut, d'un oui, accepter ce projet de loi. Que se sont donc imaginé les 113 délégués sur 225 de l'Union démocratique du Centre (UDC) qui se sont prononcés pour un non? «La culture entretient la diversité», dit un slogan (plein de vérité) du Comité pour une Suisse créative, qui s'engage également en faveur de l'article sur la culture. La décision de l'UDC prêche, elle, plutôt en faveur de la simplicité mais pas dans le meilleur sens du terme.

La culture donne un sens à la vie, pose des défis, ne doit pas devenir un privilège – elle offre la possibilité de créer des relations précieuses. Bref, il n'y a que des arguments en faveur de l'encouragement de la culture – ce qui devrait se sentir lors des résultats de la votation du 12 juin.

La Société fédérale des orchestres s'engage donc en faveur du OUI parce que notre culture lui tient à cœur.

## La musique à la radio

Comme on l'a appris par les journaux, la Radio DRS serre la ceinture et ses mesures d'économie se font terriblement ressentir. Au détriment de la culture! Le Conseil suisse de la musique s'est donc adressé à M. Antonio Riva, directeur général de la Société de radio suisse, pour lui faire part de ses préoccupations quant à la réduction des émissions culturelles. Hélas, les programmes réduits sont déjà à l'ordre du jour et on craint bien que cette façon de procéder va encore s'accentuer. Voici quelques exemples:

Ayant produit 37 pièces radiophoniques en 1990, la radio suisse alémanique n'en a réalisé que 28 en 1992, 20 en 1993 et se limitera probablement à 18 cette année.

Dans le domaine de la musique de chambre qui était une spécialité de DRS 2, le nombre de productions s'est monté à 168 en 1990, 125 en 1992 et cette année, ce nombre pourrait bien être encore réduit d'un tiers. Il en va pratiquement de même en ce qui concerne les émissions de musique commentées et les exposés ayant trait à la musique ou la culture.

En 1991, DRS a dû économiser, en montants réels, un million de francs – mais 2,2 millions une année plus tard, 0,3 million en

1993 et 0,4 million en 1994. Cette somme représente en fait 3,9 millions, soit trente pour cent des budgets disponibles pour la création de programmes, alors que dans la presse, il n'était question que de 1,3 million de francs. On en conclut que jusqu'en 1998, les réductions se monteront dorénavant à 1,5 million par année, soit encore 6 millions tronqués d'ici là, et le domaine culturel sera toujours perdant. Dans le présent numéro de «Sinfonia», il est beaucoup question de la culture et de ses multiples aspects, des mesures d'économie qui l'entraînent et de l'indifférence de la population à cet égard. Il faut pourtant réagir. La radio suisse est tenue de favoriser la culture, quel que soit le nombre d'auditeurs, et nous ne pouvons pas accepter que ce genre d'émissions soit constamment sapé. La radio est le seul moyen apte à diffuser de nombreuses formes d'émissions dont l'information culturelle, les discussions relatives à la culture, la diffusion de la musique, notamment pour faire connaître le Musique Nouvelle. Si ces émissions sont encore réduites, c'est au détriment des auditeurs. Espérons donc que l'intervention du Conseil suisse de la musique aura un effet positif, en faveur de la culture.

## Situation alarmante dans les écoles de musique

Les subventions publiques en faveur des écoles de musique sont, dans de nombreux endroits, réduites de manière alarmante. Ces réductions entraînent sensiblement leur développement. L'existence de nombreuses institutions est ainsi menacée car si les écolages sont fortement haussés, seuls les enfants de familles aisées pourront encore apprendre à jouer d'un instrument.

Rien ne semble pouvoir arrêter la rage d'économiser. Pourtant, les écoles de musique apportent une contribution extrêmement importante aux loisirs des enfants et des jeunes. Naturellement, elles ne sont pas les seules à remplir ce rôle – on pourrait aussi citer les sociétés sportives et d'autres.

Si l'on épargne sur la promotion en faveur des jeunes, nous perdons en substance. Ecole, formation, stimulation d'activités intelligentes pendant les loisirs: on ne doit pas y toucher car ces éléments de la vie sont précieux.

Dans le canton de Zurich, plus de 45'000 citoyens ont récemment signé une initiative populaire «pour une formation musicale de notre jeunesse». Ils ont compris l'impor-

tance d'une éducation musicale et se défendent contre les projets de certains politiciens qui veulent réduire ou couper les subventions cantonales aux écoles de musique. Ils s'engagent en faveur des 35'000 élèves d'écoles de musique dont l'existence est menacée.

Observons de près ce qui se passe dans le monde des écoles de musique. Il faudrait que ces écoles sortent elles-mêmes de leur stade de solliciteur et fassent mieux comprendre à la population qu'elles ont quelque chose à offrir, qu'elles fournissent des prestations, qu'elles ont le droit d'être reconnues en tant que telles et qu'elles méritent un soutien. Les Zurichois montrent l'exemple (ils ont déposé leur initiative en mars), d'autres peuvent emboîter le pas.

Reconnaissons toutefois qu'il y a des cantons et des communes qui soutiennent généreusement leurs écoles de musique. Et espérons que ceux qui resserrent les cordons de la bourse ne s'acharneront pas sous prétexte d'être «dans le vent».

Signalons à ce propos un article paru dans le journal «Coopération» du 14 avril et portant le titre «Bientôt rejeté?». L'auteur de l'ar-

ticle, Hansjürg Loretz, y trace une vision lugubre si l'exemple de Zurich devait faire école. Il y dit non seulement que la musique est précieuse mais mentionne aussi son rôle stabilisant, favorisant l'intégration de l'enfant et l'esprit communautaire.

Qu'est-ce que cela à voir avec la Société fédérale des orchestres? C'est évident: si la qualité des écoles de musique baisse, si moins d'enfants apprennent à jouer d'un instrument, la relève ne sera plus assurée. C'est aussi simple et aussi dramatique que cela. De nombreux aspects de la vie et de l'évolution, mais aussi les économies tous azimuts, concernent également les orchestres; sachons donc éviter ce genre d'aspirations malencontreuses. Les membres des orchestres peuvent agir personnellement – ils ont eu eux-mêmes la chance d'apprendre à jouer d'un instrument. Donnons également cette chance à nos enfants et petits-enfants.

**Communiqués du comité:  
v. dernière page**



## 74. Delegiertenversammlung des Eidgenössischen Orchesterverbandes

**JA zur Kulturförderung  
zu neuen Statuten  
zur Förderung der Jugendorchester**

Die 74. Delegiertenversammlung des Eidgenössischen Orchesterverbandes fand am 7./8. Mai 1994 in Freiburg zum ersten Mal unter der Leitung der 1993 in Zürich neu gewählten Präsidentin Käthi Engel Pignolo (Bern) statt.

Gewichtige Traktanden standen zur Debatte. Die Delegierten folgten weitgehend den Anträgen ih-

res Vorstandes. Mit deutlichen Worten legte die Präsidentin die eminenten Bedeutung des für die Bundesverfassung vorgesehenen und am 12. Juni zur Abstimmung gelangenden Verfassungsartikels über die Kulturförderung dar, unterstützt durch den als Gast teilnehmenden Ehrenpräsidenten des Schweizer Musikrates, Willy Gohl (Winterthur). Sollte der Arti-

kel verworfen werden, dann könnte das für zahlreiche Institutionen und Organisationen des kulturellen Lebens – von den Jodlern über die Blasmusiken, Orchester, Chöre, Tänzer bis hin zu den Theaterschaffenden, Künstlern oder Literaten – zu existenzbedrohenden Subventionskürzungen oder gar deren Liquidierung bedeuten. Es geht nicht um mehr

